

Avant d'entrer en prison, Miller envoya son troupeau à Buffalo et prévint son père d'aller le retirer au dépôt. Depuis lors, il ne donna plus aucun signe de vie, et son père, alarmé de sa longue absence, se mit à sa recherche. Il parcourut en vain le territoire qui s'étend du Missouri à l'Atlantique; il ne put obtenir de renseignements sur son fils. Ayant entendu dire qu'il avait émigré en Californie, il se fit accompagner de Parker, et s'en fut au pays de l'or. Ce fut sans succès, et il entra chez lui le cœur brisé. Parker garda fidèlement son secret, et le vieillard mourut, pleurant son fils perdu, sans entendre une parole qui pût le rassurer. Parker fit part à Miller de la mort de son père et de l'héritage qu'il vient de faire. Hélas! il lui faut attendre la fin du mois d'août pour avoir sa liberté et faire sa réapparition dans le monde.

La fameuse plante qui ne fleurit qu'une fois par siècle n'est pas un mythe. On vient d'embarquer de la Floride, à New-York, un spécimen de l'espèce. Cette plante colossale mesure 40 pieds et pèse trois tonnes et demie. Elle est à la veille de fleurir pour la seconde fois, et a par conséquent près de deux siècles. Ses feuilles couvrent une surface de 18 pieds de diamètre; au centre, la tige qui doit porter les fleurs, quoique toute jeune, a déjà 15 pieds. Elle croît d'environ six pouces par jour. On peut donc dire littéralement qu'on la voit croître. Il faut encore trois semaines pour qu'elle atteigne toute sa force, et alors on verra cette tige, sur une longueur de 4 à 5 pieds, se couronner de magnifiques fleurs blanches qui formeront une admirable guirlande. On conçoit que les amateurs soient empressés auprès de la belle et vieille plante, et attendent avec émotion le moment de la floraison, car ils ne jouiront pas deux fois de ce bonheur dans leur vie.

UNE VENGEANCE DE FEMMES.—Voici comment le journal le *Neus de Kansas City* du 21 avril raconte la vengeance que les dames du pays ont exercée envers une malheureuse qui portait le trouble dans leurs ménages:

Mme. Neiswende, l'épouse d'un fermier, vivant à un mille de Topek, fut d'abord convaincue d'attirer chez elle les hommes mariés du voisinage. Quatre femmes, indignées de cette violation de la foi conjugale, se concertèrent pour châtier la coupable. Elles ramassèrent du goudron liquide, du benjoin, des plumes, du poivre de Cayenne et des cordes, et se rendirent à la résidence de Mme. Neiswende. Elles la trouvèrent seule dans son logis, se saisirent de sa personne et lui lièrent fortement les pieds et les mains; puis elles la dépouillèrent de ses vêtements et enduisirent son corps d'un composé de benjoin et de goudron; ces furies vengeresses la firent ensuite rouler sur un tas de plumes, et, pour augmenter son supplice, introduisirent du poivre dans sa bouche, son nez, lui en soufflèrent sur les yeux et l'abandonnèrent à son malheureux sort. Un jeune enfant de cinq ans, attiré par ses cris, vint la délier.

Il faut ajouter que deux de ces femmes ont été arrêtées pour rendre compte de cet outrage barbare. Les autres sont également citées devant la justice. On s'attend à ce que les juges rendront une sentence sévère, pour leur apprendre à se venger plus modérément à l'avenir.

UNE SECTE BARBARE.—Il existe en Russie une secte qu'on appelle "la secte des mutilés," qui a pour dogme principal la mutilation. Pour être initié aux mystères de ces fous furieux, il faut se faire casser un bras, une jambe ou se faire arracher un œil etc. Leur religion est basée sur ces paroles de l'Écriture Sainte: "si ton œil te scandalise, arrache le, si ton bras te scandalise, coupe le..." Quand on pense qu'il y a des hommes assez fous pour croire à de pareilles choses et surtout pour les mettre en pratique, on est porté à désirer la fin du monde.

Un fait déplorable vient d'attirer sur eux l'attention publique. On a découvert dernièrement le cadavre d'une jeune fille russe enterrée clandestinement, et il a été constaté qu'elle était morte pendant qu'on lui faisait subir l'opération atroce qui devait l'initier aux mystères de la croyance des mutilés. La victime était âgée de 24 ans.

Un enfant de onze ans a succombé à Lorient, dimanche dernier, d'une horrible manière:

Le jeune Jérôme Henri, dont les parents habitent Kerfontanion, se baignait à la marée montante, près de la ligne de Keroman, au lieu dit Kerolay, lorsqu'il fut entraîné par le courant vers l'écluse d'un réservoir appartenant à M. Charles, lequel venait d'y faire poser une vanne deux jours auparavant.

Au moment où l'enfant passait, cette vanne s'est subitement fermée sur le pied droit du malheureux, qui retenu dans ce puissant étau, se mit à pousser des cris déchirants. Ses petits camarades ne purent que joindre leurs cris aux siens.

Plusieurs personnes accoururent, parmi lesquelles des marins; tous firent des efforts inouïs pour dégager de la fatale étreinte la jambe de l'enfant; mais leurs forces ne purent venir à bout de la force terrible de la mer. Et le petit martyr, qui se voyait noyer sous le flot montant, montait toujours, criait: Au secours! avec angoisse, avec terreur... il demanda un prêtre... Les témoins affolés, terrifiés, lui maintinrent tant qu'ils le purent la tête au-dessus de l'eau; puis cette jeune tête fut couverte... et l'épouvantable drame fut fini.

On avait été chercher la mère de Jérôme Henri, qui assista à l'affreux supplice de son fils.

Le *Courrier de Montauban* raconte une scène déchirante qui s'est passée au lieu de Tenans, commune de Montauban.

Vers le milieu de la journée, un de ces chiens de luxe si nombreux depuis quelque temps dans notre ville errait à travers champs, atteint d'hydrophobie, lorsque tout à coup il s'est élançé sur la femme S..., au moment où elle sortait de sa maison. Pour se défendre, cette femme saisit une corbeille à pain placée à portée, et, tout en poussant des cris d'alarme, elle réussit à se débarrasser de l'animal, qui toutefois ne s'éloigna qu'après l'avoir cruellement mordu à la cuisse.

Tout près de là, sur les bords de la Tauge, deux enfants jumeaux jouaient à côté de leur mère. Celle-ci avait à peine entendu les cris d'alarme, lorsqu'elle voit le chien courir sur ses enfants. "Sauvez-vous!" leur crie-t-elle; mais, terrifiés par la peur, les enfants restent immobiles. A la vue du danger couru par ces chers petits êtres, et impuissante à les emporter tous les deux, la femme X..., entraînée par un de ces sentiments qui ne peuvent naître que dans le cœur d'une mère, se précipite résolument entre le chien et ses enfants pour leur faire un rempart de son corps. L'animal se jette alors sur la mère; celle-ci le saisit au cou cherchant à l'étrangler, et, malgré les morsures qui déchirent ses mains, maintient l'animal sous ses doigts crispés jusqu'au moment où, attirés à ses cris, une autre femme et deux jeunes gens du voisinage arrivent à son secours et peuvent enfin abattre cette bête furieuse.

Heureuse d'avoir sauvé ses enfants, cette mère dévouée s'est

immédiatement rendue à Montauban pour faire cautériser ses blessures. Sa voisine est venue avec elle, et toutes deux ont supporté avec un grand courage de nombreuses et profondes cautérisations nécessitées par les morsures.

DÉVOUEMENT.—M. le sous-préfet de Sedan a adressé la note suivante à l'*Echo des Ardennes*:

"Avant-hier, près de l'école de natation du Roidon, un honnête industriel de Sedan, M. Jules Varinet, a sauvé, au péril de sa vie, un soldat bavarois qui allait infailliblement disparaître dans la Meuse..."

Un tel acte, accompli par un Français, non loin des ruines de Bazailles, à Sedan, la cité si cruellement éprouvée, et dont la garnison allemande sera bientôt portée à près de 4,000 hommes, ne se commente pas.

Prête à verser entre les mains de ses vainqueurs la somme de trois milliards, quand une nation, fléchissant sous les coups répétés de l'injustice fortune, donne, par un de ses fils, un si noble exemple de grandeur d'âme et de générosité chrétienne, ses ennemis n'ont plus le droit de prétendre qu'elle est perdue et qu'elle ne se relèvera jamais.

Pour apprécier à sa juste valeur cet acte de dévouement, il faut qu'on sache qu'en décembre 1870, les Allemands ayant appris que M. Jules Varinet expédiait par la Belgique des draps pour vêtir nos malheureux soldats, la commandature de la place de Sedan, avertie de cet acte de généreux dévouement pour la France, le fit arrêter, voulant le faire fusiller; il n'a échappé à la mort qu'à force de supplications de ses nombreux amis, moyennant qu'il se présenterait tous les jours, à une heure fixée, devant les autorités allemandes; il ne manquait pas, bien entendu, à chaque visite, de recevoir force injures, vexations et menaces. M. Varinet a horriblement souffert pendant six semaines qu'a duré cette façon d'agir à son égard.

A la suite d'une séparation de corps, et pour se soustraire à l'exécution des décisions de la justice, M. de R..., enlevant ses enfants, s'était réfugié à Jersey. Mme de R..., désolée, chercha longtemps ses enfants et finit par découvrir leur retraite.

La justice lui ayant accordé la garde de ses enfants, elle voulut à tout prix les enlever au père. Un ami dévoué se rendit à Jersey, descendit dans un hôtel, et, après quelques jours il quittait l'île, ou la disparition de Mlle de R... faisait bruit. La police était sur pied.

Le voyageur, cependant, s'était embarqué seul. Il envoya à bord ses colis par un garçon d'hôtel: parmi ses malles se trouvait un grand panier sur lequel était écrit le mot: "fragile." Le lecteur a déjà deviné que c'est dans ce panier qu'était la jeune fille.

Ces précieux colis fut déballé en pleine mer, et en arrivant à Granville, Mlle de R... trouva sa mère qui l'attendait sur le quai.

A son arrivée à Paris, Mme de R..., accompagnée de sa fille et du mandataire qu'elle avait envoyé à Jersey, s'est présentée devant l'autorité compétente pour déclarer les faits qui se sont passés.

L'autorité de Jersey a dû en être également informée.—*Gauois.*

TOUJOURS LES DUELS.—Celui-ci vient de se passer à Bruxelles, et ne fait pas honneur à l'un des deux adversaires.

Un jour de la semaine dernière, M. de B... s'étant rendu à la gare du Nord pour attendre une parente, crut remarquer qu'un jeune homme adressait la parole à celle-ci. M. de B... apostrophe ce dernier sur un ton assez élevé et en des termes assez durs. Le jeune homme se borne à répondre que le lieu était mal choisi pour continuer une explication, ajoutant qu'il donnerait de ses nouvelles le lendemain.

Le lendemain, en effet, il envoya deux témoins à M. de B... pour lui demander raison des paroles prononcées la veille. M. de B... refusa de donner la satisfaction qu'on lui réclamait, refusant de se battre, parce que celui qui le provoquait était trop jeune, mais se déclarant prêt à croiser le fer avec le beau frère du jeune homme. Ce beau-frère, M. Van V... est officier. Il ne se le fit pas dire deux fois; immédiatement il dépêcha deux témoins à M. de B... qui, cette fois, accepta. Cependant, la rencontre dut être reculée d'un jour, par suite de l'état maladif dans lequel se trouvait M. de B....

Le duel eut lieu au sabre. Au premier engagement, M. de B... faillit être atteint; il évita le coup en faisant, en arrière, un saut prodigieux. Au deuxième engagement, il eut une déchirure à la chemise; alors, il jeta son arme en disant qu'il préférait reconnaître qu'il était un lâche que de continuer le combat. Malgré les sollicitations pressantes de ses témoins, il refusa, en effet, de continuer le duel, et consentit à ce qu'il fut rédigé un procès-verbal constatant que M. de B... était un lâche. Ce procès-verbal, il le signa lui-même!

La *Gazette des tribunaux* raconte le procès d'un anglais condamné à 15 chelins d'amende pour avoir frappé un policeman.

Écoutez la déposition du policeman:

"J'étais de service à la porte de la station de police de Bow street quand le prévenu s'est approché de moi: "Veuillez me mettre au violon dit-il, je veux en faire l'expérience.—Allons, lui dis-je passez tranquillement votre chemin.—Mettez-moi en prison.—Non.—Vous ne voulez pas, c'est bien décidé?—Non, je ne veux pas vous mettre en prison.—Nous allons bien voir," ajouta-t-il. Et en disant ces mots il m'a allongé un coup de parapluie sur le dos. Je lui ai dit de nouveau de passer son chemin, et il a répondu à mon exhortation par un nouveau coup de parapluie. Là-dessus je me suis rendu à son désir et je l'ai mis au poste. On l'a interrogé et il a dit qu'il m'avait frappé pour se faire mettre en prison afin de connaître l'intérieur d'une cellule, de savoir comment les choses s'y passent, parce qu'il a le dessein de communiquer ses observations à la Chambre des Communes."

Le prévenu, un gentleman d'apparence très respectable, reconnaît le fait, et se borne à faire constater "qu'il a frappé l'agent avec beaucoup de calme et sans faire de scandale."

Le juge.—Et pourquoi frapper l'agent?

Le prévenu.—Je voulais voir une cellule de police.

Le juge.—Si vous aviez ce désir, vous pouviez demander la permission au sous-intendant de police.

Le prévenu.—Oh! ce n'est pas la même chose. Je voulais savoir aussi comment on empoigne les gens.

Est-ce assez anglais?

On lit dans le *Courrier de Bayonne*, sous la date du 13 juillet:

"La journée de jeudi a été d'une chaleur suffocante, lorsque, vers cinq heures du soir, le ciel, chargé d'électricité, commença à s'assombrir. De fréquents éclats de tonnerre se firent entendre, et la foudre tomba à diverses reprises dans le

voisinage de l'embouchure de l'Adour, au Boucau nord et au Boucau sud.

"En ce moment huit Frères des écoles chrétiennes qui avaient conduit les élèves du pensionnat Saint-Bernard aux Allées-Marines, et qui avaient poussé leur excursion jusqu'à la barre, regagnaient Bayonne. Pour éviter le voisinage des arbres, ils prirent le quai étroit qui longe l'Adour. L'un d'eux hâta le pas pour prendre la direction de sa division, qu'il avait confiée momentanément aux soins d'autres Frères; trois d'entre eux s'abritèrent contre les murs du Lazaret et les quatre derniers poursuivirent leur route, marchant les uns à la suite des autres. C'est dans ce passage difficile, n'ayant pas un mètre de largeur, à la hauteur de Blancpignon, que la foudre éclata et les renversa tous. Le Frère qui marchait en tête eut la figure brûlée et déchirée comme par un coup de sabre, symétriquement, des deux côtés du visage, à partir du haut du nez. Le second Frère fut violemment tourné par le fluide électrique, qui prit pour conducteur l'agrafe de sa soutane. Les deux autres furent simplement jetés à terre de face, les bras en avant.

"Chose à remarquer: malgré le peu d'étendue du quai, aucun d'eux ne tomba dans le fleuve, qui aurait été leur tombeau dans l'état de stupéfaction où ils se trouvaient. Le Frère qui précédait les autres fut le premier revenu de cette terrible commotion, et, avec l'aide de ceux qui étaient restés au Lazaret, il porta secours à ses compagnons. Pour le deuxième, la mort avait été instantanée; tous les objets en métal qu'il portait avaient été volatilisés, et en face du crochet du haut de la soutane et des épingles qui retenaient son rabat, la gorge portait trois trous comme ceux qu'auraient pu former des balles de revolver.

"On a pu constater que sa poitrine était déchirée et que le bas d'une de ses jambes et un soulier étaient lacérés sans que cette partie du corps portât la moindre trace de confusion. Le cadavre fut ramené en ville dans un omnibus que l'on envoya quérir en toute hâte."

On lit dans le *Monde de Paris*.

La nuit dernière, vers deux heures du matin, des gardiens de la paix, en tournée place de l'Observatoire, aperçurent de loin, à l'intérieur d'une colonne de salubrité, une sorte de fantôme. Ils s'approchèrent et virent un homme sans autre vêtement que sa chemise, coiffé d'un chapeau de très haute forme.

—Que faites-vous-là, dans ce costume? lui demandèrent-ils.

—J'attends, répondit-il, une audience de S. M. l'empereur de la Chine, qui doit me nommer mandarin lettré. Voilà plusieurs fois que je frappe à la porte sans oser entrer.

—Venez avec nous, lui dirent les agents, voyant à qui ils avaient affaire; nous allons vous introduire.

Ayant trouvé à quelque distance ses habits qu'il avait ôtés, ils l'en revêtirent tant bien que mal, et le conduisirent à la Préfecture de police.

Cet homme est un sieur M..., professeur, demeurant au Petit-Montrouge, qui a publié des travaux sur les langues de l'extrême Orient. Des mesures ont été prises, après constatation de son état mental, pour le faire admettre dans une maison d'aliénés.

Il y a à l'heure qu'il est, dans la rue aux Ours, raconte un journal français, un malheureux marchand d'éponges qu'une farce de fumiste met en grave danger.

M. P..., le négociant en question, adore la pêche à la ligne. Depuis dix ans, son gendre ne cessait de se moquer de lui à ce sujet.

Ces railleries n'avaient du reste aucune prise sur le pêcheur endurci.

Il y a trois jours, M. P... se rendit à Marly pour s'y livrer à son exercice favori.

Son gendre le suivit sans se montrer. Il emportait avec lui une perruque de diable, ornée de deux cornes rouges, qu'il avait achetée l'hiver dernier chez un costumier de la rue Le Peletier.

Tandis que son beau-père pêchait, il se coiffa de sa perruque, se déshabilla, entra doucement à l'eau et nagea vers la ligne, cachée par de hautes herbes. Sitôt qu'il en fut assez près, il plongea, et, nageant entre deux eaux, saisit l'hameçon.

Ça mord! hurla M. P... enthousiasmé. Et il tira sa ligne..

Un diable cornu était attaché au bout.

Le pauvre marchand d'éponges roula sans connaissance sur le sol.

Depuis ce moment il a le délire et s'imagine se débattre contre le diable des eaux.

Nous trouvons dans le *Berliner Zeitung* de Berlin des détails sur un horrible accident arrivé à Custrin, qui est dû, paraît-il, à la négligence d'un garde-voie. Voici les informations que publie ce journal:

"L'accident est arrivé le 15 juillet, à trois heures et demie du matin. Un omnibus venant de Soldin, et contenant dix personnes, traversait la voie, ayant trouvé la barrière ouverte, lorsqu'il fut atteint par le train courrier de Bromberg, qui arrivait à toute vapeur. Le choc fut si violent que l'omnibus se trouva coupé en deux et que l'arrière de la voiture alla se jucher entre la locomotive et le tender.

"L'avant de la voiture resta sur la voie, et les trois chevaux dont se composait l'attelage n'eurent pas le moindre mal. On releva immédiatement deux cadavres et six personnes grièvement blessées. Des débris de toute sorte avaient été lancés jusqu'à 500 pas de distance. Le conducteur de l'omnibus fut retrouvé vivant encore, mais ayant les deux jambes emportées, un bras écrasé et le crâne littéralement scalpé. Ce malheureux jeune homme a encore souffert quatre heures de martyre avant d'expirer.

"Pendant ce temps, la partie de la voiture logée entre la locomotive et le tender était emportée par le train, qui ne s'était pas arrêté. Au milieu des débris se trouvait une femme nommée Schenck, dont le mari avait été lui-même blessé. Cette pauvre femme, accrochée aux fragments de la voiture, poussait des cris déchirants. A quelque distance du théâtre de l'accident, ces débris de l'omnibus furent lancés violemment contre le parapet d'un viaduc, et des témoins oculaires disent que le corps de Mme. Schenck a volé horizontalement par dessus le parapet pour aller se briser au fond de la tranchée, où on l'a effectivement retrouvé.

"Les victimes de cette horrible catastrophe sont au nombre de huit. Cinq sont mortes, et trois ont reçu des blessures si graves qu'il n'y a aucun espoir de les sauver. Les deux autres personnes qui se trouvaient dans l'intérieur de la voiture ont été sauvées. Elles se sont trouvées gisant sur la chaussée, assez loin de la voie qu'elle traverse, sans savoir comment elles y étaient arrivées.

"La femme Schenck, qui a péri d'une manière si tragique, laisse neuf enfants, et elle allait être mère d'un dixième."